

Kornberg, Allan (éd.), *Legislatures in Comparative Perspective*,
New York, David McKay, 1973, 457 p.

Daniel Gay

Volume 7, Number 1, 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700653ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700653ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Gay, D. (1976). Review of [Kornberg, Allan (éd.), *Legislatures in Comparative Perspective*, New York, David McKay, 1973, 457 p.] *Études internationales*, 7(1), 131–133. <https://doi.org/10.7202/700653ar>

manque une dimension très importante à cet ouvrage qui n'apporte, en définitive, pas d'éléments nouveaux. Cet ouvrage devrait cependant être consulté dans la mesure où il fournit, dans un même ouvrage, les perspectives d'évolution des sciences sociales au Canada et qu'il n'existe malheureusement pas de livres dans ce domaine au pays.

Jean-Pierre THOUÉZ

*Département de géographie,
Université de Sherbrooke*

KORNBERG, Allan (éd.), *Legislatures in Comparative Perspective*, New York, David Mc Kay, 1973, 457p.

Ce volume constitue une importante contribution à l'étude interdisciplinaire des institutions et des processus législatifs tant dans les pays technologiquement plus avancés que dans les pays dits en voie de développement.

Il regroupe 17 études – dont 9 sont des essais théoriques ; les 8 autres combinent l'analyse théorique et l'analyse de résultats de questionnaires, de données de recensements...

Il n'est pas possible de souligner ou d'évaluer, dans le cadre de cette recension, les contributions d'ailleurs nombreuses et variées des auteurs, tant au point de vue théorique que méthodologique. Résumons, toutefois, celles de Richard SISSON (« Comparative Legislative Institutionalization : A Theoretical Explanation ») et de Fred W. RIGGS (« Legislative Structures : Some Thoughts on Elected National Assemblies »). Dans notre opinion, ces deux auteurs définissent bien les perspectives générales dont s'inspirent, explicitement, leurs collègues.

Sisson rappelle que l'étude des législatures dans le Tiers-Monde, en tant qu'institutions politiques, est sous-développée. Le processus

de décolonisation, l'appel du nationalisme, la pré-éminence des bureaucraties civiles ou militaires dans la période postcoloniale, l'attribution d'une impuissance générale aux institutions législatives – voilà autant de facteurs qui ont milité plutôt en faveur de l'adoption, comme sujets d'études, de thèmes comme les élites, le leadership charismatique, les partis politiques, les bureaucraties civiles et militaires.

D'autre part, les spécialistes des sciences sociales ont porté davantage l'accent sur le système, les fonctions, et sur les facteurs sociaux du comportement (politique) et beaucoup moins sur les institutions politiques en tant que telles.

Enfin, ceux qui normalement s'intéressaient à l'étude du dynamisme politique dans les pays du Tiers-Monde vinrent à privilégier davantage les « causes » non politiques du comportement politique, en réaction contre une certaine tradition de recherche de type ethnocentrique et formaliste : reflétant un biais intellectuel hérité de politologues américains et européens, celle-ci postulait la cohésion des communautés politiques (e.g., la législature et le gouvernement), l'*ethos* démocratique et la légitimité de l'ordre politique.

Au contraire, Sisson estime que l'existence et le fonctionnement des législatures dans les pays en voie de développement posent des problèmes différents de ceux qui caractérisent les systèmes politiques relativement « établis ». Alors que, dans ces systèmes, la recherche sur les législatures a été généralement orientée vers la connaissance du fonctionnement de la machine et l'amélioration de son rendement, dans les pays en voie de développement, « les institutions législatives reflètent les conflits sociaux aussi bien que les contestations contre l'État » (pp. 18-19) ; par ailleurs, « les législatures constituent en même temps un foyer et un catalyseur de conflits sociaux primordiaux » (p. 18).

Enfin, puisque le « développement » n'est pas un processus fini, mais qui est plutôt

continu et universel, tout modèle d'analyse du comportement politique devrait pouvoir se prêter à l'analyse des institutions législatives de divers types tant aux États-Unis qu'en Inde – compte tenu, naturellement, et surtout, de l'impact différentiel probable de paramètres et de contraintes spécifiques.

Malheureusement, parmi les études regroupées dans *Législatures in Comparative Perspective*, une seule s'inscrit dans la perspective comparative telle que suggérée par Sisson ; il s'agit de « Social Structure and Politics in Subnational Systems : A Comparison of Four Nations, » de HOFFERBERT et SHARKANSKY. Ils analysent les législatures aux États-Unis, à Mexico, en France et en Inde. Les autres études sont comparatives dans un sens beaucoup plus large : il s'agit d'une comparaison de législatures dans un seul système politique (Afrique, Japon, Océanie), parmi un groupe de nations (Europe, Amérique latine), ou dans le temps – soit dans un seul système politique (Canada, É.-U.) ou parmi un groupe de nations.

Bien que les approches spécifiques et les modèles abondent dans ce volume, il est possible de résumer leurs caractéristiques communes, que Sisson et Riggs de même que Kornberg articulent d'ailleurs dans leur contribution respective.

Tous les auteurs utilisent l'approche structuro-fonctionnaliste. D'où l'accent sur diverses composantes structurelles des institutions législatives et sur les fonctions que celles-ci remplissent fréquemment dans le système politique. À ce sujet, Riggs prétend qu'en dépit de tout, les structures sont importantes ; il est donc impossible, selon lui, de comprendre les fonctions sans une connaissance préalable des structures. Ainsi, l'on comprend mieux pourquoi il propose plusieurs critères qui permettent de distinguer des « types » de structures législatives élaborées, de celles qui le sont moins. Dans cette perspective, l'auteur contribue de façon significative à la compréhension des législatures institutionnalisées, mais non à celles qui ne le sont pas.

Ajoutons tout de suite que, à la suite de Sisson surtout, la plupart des chercheurs utilisent également une « typologie culturelle » des législatures. Ainsi, sont-ils en mesure d'évaluer, à toutes fins utiles, le degré d'intégration entre les indices structurels qu'ils utilisent et les éléments pertinents du système de valeurs. D'où l'analyse du conflit, du consensus, des « tensions »...

Enfin, une place de choix est accordée à l'environnement externe des institutions. L'étude de HAKES et HELGERSON, « Bargaining and Parliamentary Behavior in Africa » ; de KORNBERG, CLARKE et WATSON, « Toward a Model of Parliamentary Recruitment in Canada », et de ASTIZ, sur le déclin des législatures en Amérique latine, illustrent l'intégration des trois approches (structure interne, culture, et environnement externe).

Dans un autre ordre d'idées, cet ouvrage constitue une source très utile d'informations relatives à la variété de méthodes et de techniques de recherche quantitatives qu'utilisent bon nombre d'auteurs. Ceux-ci démontrent une fois de plus que certains problèmes théoriques ne peuvent être résolus que grâce à l'analyse quantitative. L'étude des législatures ne fait pas exception à cette règle.

Ce qui surprend le lecteur, c'est le manque d'unité thématique du volume. Seulement 4 des 17 études s'adressent explicitement à l'« institutionnalisation » des législatures, alors qu'il s'agissait pour tous les chercheurs de centrer leurs analyses sur ce processus significatif. Par ailleurs, l'auteur principal n'a pas tenté un effort sérieux en vue de synthétiser de façon utile les nombreuses données, observations et suggestions se rapportant à l'étude comparative de législatures. Sous ce rapport, le chapitre introductif de Kornberg est décevant.

Enfin, bien que la plupart des auteurs tiennent compte des législatures non classiques, il est regrettable qu'aucune des études ne porte sur ce que j'appellerais *les législatures-en-exil* ou *législatures-du-maquis* (celles qui se situent parfois en dehors du système politique formel), et sur le type

complexe de *partis-législatures*. Je pense, par exemple, au parti Viêt Lao-Dong à l'époque de la guerre de libération de l'Indochine. On sait que cette institution - « illégitime » dans le cadre du système politique officiel des conquérants - planifiait et légiférait au nom de la nation indochinoise...

Tout compte fait, *Legislatures in Comparative Perspective* constitue une importante contribution à l'étude d'institutions politiques contemporaines que l'on prenait pour acquis mais qu'au fond l'on connaissait très peu.

Daniel GAY

Département de sociologie,
Université Laval

LEWIS, Gordon K., *Notes on the Puerto Rican Revolution. An Essay on American Dominance and Caribbean Resistance*, Monthly Review Press, New York, 1974, 288p.

La Révolution portoricaine dont parle Lewis, c'est une révolution à faire qui verra, sans doute avant la fin du siècle, l'indépendance du pays et son passage à une société de type socialiste.

L'essai est attachant par sa langue irréprochable et ses descriptions précises et habiles de milieux ; l'auteur a l'œil d'un très bon observateur. L'essai fournit un panorama très complet sur la situation politique et sociale de l'île aujourd'hui, et, en tant que tel, il met à jour et il complète le travail maintenant classique du même auteur, *Puerto Rico: Freedom and Power in the Caribbean*, paru en 1963. À ce titre, la lecture de cet ouvrage est donc fortement conseillée aux personnes intéressées par les problèmes antillais.

Le plan de l'ouvrage n'est pas absolument clair, car il respecte la forme de l'essai d'un bout à l'autre au long de ses 288 pages, de sorte qu'il n'y a ni chapitres, ni divisions

autres que des paragraphes. L'inconvénient de ceci est que des répétitions existent parfois et qu'on a le sentiment, en le lisant, que l'essai est un peu long, que la démonstration de l'auteur était réalisée au bout de 150 ou 200 pages. Un index qui aurait capté la richesse de la documentation, des références biographiques, bibliographiques, etc., auraient dû pallier ce défaut et auraient rendu l'ouvrage plus utilisable.

Après plusieurs décennies de croissance qui ont modifié considérablement la structure économique de l'île, la situation politique demeure ambiguë, à cause du statut proto-colonial imposé par les États-Unis. Les politiques appliquées dans le *Commonwealth* sont décidées par Washington, dans la plupart des cas et dans presque tous les domaines, en particulier dans les domaines sensibles de la défense et de la politique d'immigration. Personne n'est plus satisfait du *statu quo* établi en 1952, ni les indépendantistes, ni les partisans de l'avènement de Puerto Rico comme cinquante-et-unième État de l'Union, ni même le parti populaire actuellement au pouvoir, qui mène une petite guerre avec le gouvernement fédéral à propos des juridictions (communications, environnement...), à propos des versements d'allocations sociales, en se basant sur le caractère culturel particulier de la nation. Le débat constitutionnel fait rage dans la plus totale confusion. À San Juan, sur le Capitole et à la Maison Blanche, la question porto-ricaine ne rencontre qu'ignorance et dédain.

Les Porto-Ricains, citoyens américains, mais ne votant pas aux élections présidentielles, subissent des politiques de gouvernants au choix desquels ils n'ont pas participé, telle la guerre du Viêt-nam. Le sénateur Jackson, lors d'une visite à San Juan, rappelle cyniquement que l'île fait partie du « butin » ramassé en 1898 après la défaite espagnole. Ce faisant, il fait comprendre que le statut de Puerto Rico repose sur la force et non sur l'intérêt mutuel et il justifie à sa façon les partisans de la lutte armée.